

SALLE SAINT ANDRE
REGLEMENT INTERIEUR

La salle sera occupée en priorité par :

- Monsieur le Curé pour ses activités diocésaines
- La Mairie
- Les associations Sauratoises dans le cadre de leurs activités

Tarifs :

- **Les particuliers Sauratois :**
 - Week-end (vendredi 14h00 au lundi 09h00) : 150 €
 - Journée : 100 €
- **Les personnes extérieures à la Commune :**
 - Week-end (vendredi 14h00 au lundi 09h00) : 300 €
 - Journée : 150 €
- **Caution :** 250 €
- Associations sauratoises : gratuit.

Modalités d'occupation de la salle :

- Sont exclues toutes manifestations pouvant troubler l'ordre public,
- Le nombre de personnes ne devra pas excéder 100,
- L'entretien incombe à chaque occupant, si le ménage n'est pas fait, il sera facturé ; le matériel fourni rangé,
- Il est interdit de fumer dans la salle,
- L'introduction et la consommation de produits illicites est interdite,
- La mairie se réserve :
 - Le droit de refuser la location,
 - D'exercer une surveillance pendant l'occupation des lieux.

TOUT MANQUEMENT CONSTATE ENTRAINERAIT UNE INTERDICTION
DE LOCATION DEFINITIVE

Le Maire
Jean-Luc ROUAN